

# Dossier accidents Bilan 2021

## Vêtements et articles analysés en 2021 par le CTTN

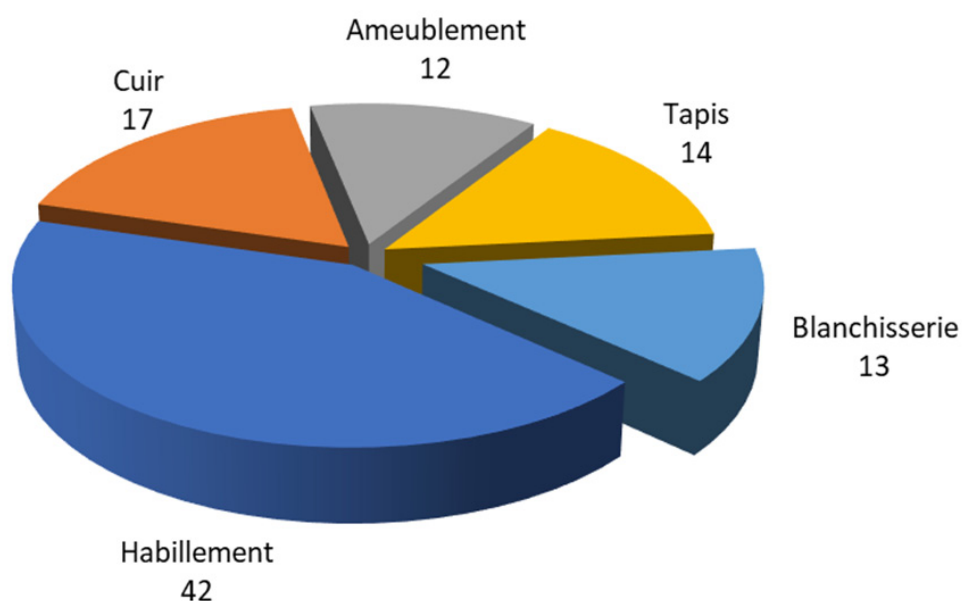
Comme à chaque début d'année, le CTTN dresse le bilan des analyses d'articles accidentés à l'entretien durant l'année écoulée.

En 2021, seconde année de la crise sanitaire, un peu moins de 100 analyses ont été demandées à notre laboratoire. Ces études techniques permettent d'établir des statistiques en donnant une certaine vision des accidents ou défauts qui apparaissent ou surviennent à l'entretien. Il ne s'agit que d'une approche de la réalité, à partir d'une frange de la totalité des articles entretenus. On ne peut en tirer des généralités.

L'objectif est d'apporter à l'ensemble des intervenants un retour d'expérience et des éléments de réflexion afin de limiter les accidents.

Nombre d'articles analysés et répartition :

| TYPES D'ARTICLES                                              | Nombre d'articles | Proportion (%) |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|
| Habillement (vêtement textile)                                | 42                | 42,9           |
| Cuir                                                          | 17                | 17,3           |
| Tapis                                                         | 14                | 14,3           |
| Articles de Blanchisseries industrielles (dont secteur santé) | 13                | 13,3           |
| Ameublement et Linge de maison                                | 12                | 12,2           |
| <b>TOTAL</b>                                                  | <b>98</b>         | <b>-</b>       |



## ORIGINE DES ENVOIS

**M**algré la crise, les professionnels sont toujours les premiers à nous demander des analyses sur des articles. Rien d'anormal, car lorsqu'un défaut est constaté après entretien sur un article confié à un professionnel, le client s'exonère de toute responsabilité et demande un dédommagement.

En ajoutant les assurances contractées par le client final, les consommateurs représentent la seconde origine en matière de demande d'analyses : environ 1 article sur 4.

La filière textile en est absente. Pour autant, aucune réclamation liée à ce secteur reste irréaliste.

En effet, d'après les examens effectués, le textile a bien une part de responsabilité.

Un échange standard, un remboursement de l'article, une analyse au sein de leur laboratoire sont des mesures prévues par certains fabricants, qui témoignent de cet état de fait.

| Qui sollicite le Centre ? | Nombre d'articles | Proportion (%) | Origines                                                                          |
|---------------------------|-------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Professionnels            | 69                | 70,4           | Pressings, blanchisseurs, sous-traitants (cuir, tapis, ameublements).             |
| Assurances                | 14                | 14,3           | Assurance du client final                                                         |
| Consommateurs             | 11                | 11,2           | Client final en direct                                                            |
| Divers                    | 4                 | 4,1            | Experts, tribunaux.                                                               |
| Filière textile           | 0                 | 0              | Industriels du textile, confectionneurs, ennoblisseurs, détaillants textiles.     |
| Fabricants                | 0                 | 0              | Fabricants et distributeurs de matériels et de produits d'entretien des textiles. |

## RESPONSABILITÉ TECHNIQUE

**L**a répartition des responsabilités est sensiblement identique aux données des années antérieures. Sur la centaine d'articles reçus, sans grande surprise, les accidents rencontrés après entretien sont liés en grande partie soit à la fabrication de ces derniers, soit à leur utilisation.

La forte proportion correspondant à la filière textile comprend de nombreuses raisons, tels que des étiquetages erronés, des problèmes de stabilité dimensionnelle, de dégorgeement, de tenue des coutures, etc...

Il est aussi nécessaire de rappeler que l'entretien est une étape révélatrice d'incidents antérieurs, qui expliquent en partie que seulement 1 analyse sur 5 met en cause les professionnels. Ces derniers ont aussi tendance à nous envoyer essentiellement des articles pour lesquels ils estiment n'avoir aucune responsabilité quant aux défauts constatés.

Dans le cas contraire, ils parviennent à trouver un arrangement amiable avec leurs clients.

Cependant, une part des analyses restent plus problématiques. L'origine du défaut est déterminée mais la responsabilité est plus délicate à départager entre 2 acteurs, comme par exemple, entre le porteur ou l'utilisateur, et le fabricant textile.

| Part des responsabilités                                |        |                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Usagers                                                 | 27,6 % | Porter, utilisation, action de la lumière                                                                                                                                   |
| Fabrication                                             | 26,5 % | Industrie textile et cuir, confection, étiquetage erroné                                                                                                                    |
| Professionnels                                          | 21,4 % | Pressings, blanchisserie, sous-traitant                                                                                                                                     |
| Responsabilités partagées ou non réellement déterminées | 18,4 % | Cause connue mais responsable de l'accident non réellement attribué<br>7,2% Usager et/ou Fabricant textile<br>6,1% Fabricant et/ou Nettoyeur<br>4,1% Usager et/ou Nettoyeur |

## ÉTIQUETAGE

Les données relatives à la présence des étiquettes d'entretien et de composition restent semblables aux années précédentes.  
NB : En France, à la différence de l'étiquette de composition, l'étiquetage d'entretien n'est pas obligatoire.

| Bilan des erreurs d'étiquetage |          |         |
|--------------------------------|----------|---------|
| Etiquette                      | Présente | Erronée |
| Composition                    | 81,6 %   | 8,2 %   |
| Entretien                      | 71,4 %   | 18,4 %  |

En fonction des catégories d'articles, la présence des étiquettes de composition n'est pas la même :

|                                           |                  |
|-------------------------------------------|------------------|
| - Habillement textile.....83 %            | - Tapis.....46 % |
| - Ameublement et linge de maison.....42 % | - Cuir.....82 %  |

La composition doit être précisée au moment de l'achat mais elle peut être sur l'emballage ou sur le bordereau de livraison, ce qui peut expliquer les variations en matière d'étiquetage, en fonction des catégories d'articles.

Un étiquetage d'entretien non obligatoire ne signifie pas que le fabricant ne doit pas s'assurer que son article peut être entretenu et dans quelles conditions. En effet, un article textile, un vêtement (textile ou cuir), n'est pas à usage unique.

Certaines erreurs incombent sans équivoque au fabricant dès lors que les recommandations d'entretien ignorent certains éléments de l'article, comme des impressions, des accessoires, des perles, etc.

Pour rappel, l'étiquetage d'entretien est régi par la norme NF EN ISO 3758 de 2012.

Après quasiment 10 ans d'usage de cette norme, on note encore de nombreuses erreurs. Or, dans les prochains mois, une nouvelle version de cette norme devrait entrer en vigueur. Il est souhaitable que les fabricants comme les professionnels de l'entretien se l'approprient rapidement.

## TRAITEMENTS

La répartition des traitements à l'origine des dommages est cohérente avec la provenance des articles : les pressings nous expédiant la plus grande part des articles à analyser, le nettoyage professionnel est logiquement le premier traitement de cette liste. Attention, il s'agit de faire un bilan des entretiens effectués sur les articles et non un bilan de la responsabilité découlant de ces entretiens.

Comme on le constate depuis quelques années, la part d'articles lavés ou nettoyés à l'eau augmente. A l'inverse, suite à l'arrêté ministériel relatif au nettoyage en machine au perchloroéthylène, son usage diminue drastiquement (Lorsqu'un nettoyage à sec doit être réalisé, les hydrocarbures avec d'autres solvants, se substituent à l'usage du perchloroéthylène).

| Traitement impliqué dans les analyses         |        |        |
|-----------------------------------------------|--------|--------|
| <b>Nettoyage professionnel (Pressing)</b>     |        |        |
| Nettoyage à l'eau                             | 19,4 % | 45,9 % |
| Hydrocarbure et autres solvants               | 18,3 % |        |
| Perchloroéthylène                             | 8,1 %  |        |
| <b>Lavage ménager et industriel</b>           |        | 29,6 % |
| <b>Nettoyage par un spécialiste du cuir</b>   |        | 11,2 % |
| <b>Nettoyage par un spécialiste des tapis</b> |        | 12,2 % |
| <b>Détachage et prédétachage</b>              |        | 4,1 %  |

## ÉTIQUETAGE (suite)

### Motif de réclamation du client :

« la veste sortie fripée, cloquée »

### Étiquetage :

|            |                |
|------------|----------------|
| Tissu      | 65% Viscose    |
|            | 35% Cupro      |
| Tissu 1    | 100% Polyester |
| Doublure 1 | 100% Coton     |
| Doublure   | 100% Soie      |



La matière principale qui constitue cette veste est une triplure ; il s'agit d'un tissu vert en velours composé de fibres cellulosiques renforcé par collage. Tout le vêtement a été ainsi conçu.

A l'examen, on relève des boursouflures sur chaque panneau. A l'emplacement des boursouflures, le velours et son renfort ne sont plus solidaires.

Les examens indiquent qu'il s'est produit une rétraction de la triplure ; au cours du nettoyage, les textiles ont bougé. Cette rétraction a conduit à une désolidarisation partielle du tissu et de son renfort.

Le code d'entretien de cette veste autorise un nettoyage à sec , c'est-à-dire sans restriction que ce soit sur l'eau, l'agitation mécanique et/ou, la température de nettoyage et de séchage. Le lavage est interdit . Il n'y a aucune indication concernant l'aqua-nettoyage ou (nettoyage à l'eau professionnel).

Cette veste a été nettoyée à sec au Solvon® (solvant hydrocarbure). Le code d'entretien de cette veste autorise un nettoyage à sec , ce qui signifie que la veste peut être nettoyée à sec au Perchloréthylène ou avec l'un des solvants du groupe F, c'est-à-dire les Hydrocarbures. Cet entretien était donc autorisé.

Les matériaux constituant cette veste se sont mal comportés lors du nettoyage à sec. Les conditions de nettoyage n'apparaissent pas en cause.



### ➤ CONCLUSION

Les matériaux constituant cette veste se sont rétractés au cours de l'entretien ce qui a eu pour conséquence des décollements localisés au niveau de la triplure.

Dans le cas présent et compte tenu de l'étiquetage, le fabricant a une responsabilité. Telle qu'elle a été fabriquée, cette triplure supporte mal les conditions d'entretien définies par le fabricant.

# HABILLEMENT TEXTILE

L'habillement, même si cette catégorie a fortement diminué ces dernières années, reste la catégorie la plus importante dans l'analyse de défauts. Les vêtements analysés ont été nettoyés en pressing, en nettoyage à sec (solvants) ou en milieu aqueux (lavage, nettoyage à l'eau et lavage industriel). Le nettoyage à l'eau est un entretien professionnel qui est maintenant très présent dans les pressings en complément ou en remplacement d'une machine de nettoyage à sec.

| Défauts rencontrés :              |       |  |              |
|-----------------------------------|-------|--|--------------|
| <b>Défauts de coloris</b>         |       |  | <b>28,6%</b> |
| dont - Grisage                    | 16,7% |  |              |
| - Azurant                         | 11,9% |  |              |
| <b>Modification de d'aspect</b>   |       |  | <b>26,2%</b> |
| dont - Décollement                | 9,5%  |  |              |
| <b>Modification de dimensions</b> |       |  | <b>16,7%</b> |
| dont - Feutrage                   | 9,5%  |  |              |
| <b>Dégradations</b>               |       |  | <b>16,7%</b> |
| dont - Mécaniques                 | 11,9% |  |              |
| (Coutures et Confection = 9,1%)   |       |  |              |
| <b>Taches</b>                     |       |  | <b>9,5%</b>  |

Note : pourcentages des défauts en fonction du nombre d'articles, un article pouvant cumuler plusieurs défauts

Quel que soit l'usage de l'article et son prix, les deux principales causes de mécontentement sont les modifications de coloris et les modifications d'aspect. Les accidents liés aux coloris sont en partie dus à la qualité de la teinture et des impressions, mais pas uniquement. Il a été constaté une augmentation de réclamations vis-à-vis du grisage des couleurs. Ce défaut est souvent associé aux fibres synthétiques comme le polyester, qui a tendance à grisailler au fil des entretiens, y compris au lavage et au nettoyage à l'eau. Le problème d'azurage est la conséquence de la « montée » (formation de taches) des azurants optiques contenus dans de nombreux détergents sur les textiles en fibres cellulosiques (coton, lin, viscose, lyocell, etc.) non azurées à neuf.



## HABILLEMENT TEXTILE (suite)

### Motif de réclamation du client :

« décolorée »

### Étiquetage :

Aucun

Il s'agit d'un ensemble constitué d'un bustier à manches courtes et d'une jupe longue en polyester. Les manches ont été faites dans une mousseline en soie. Le bustier est agrémenté de dentelles à l'encolure, à la base des manches et à sa base. On dispose d'échantillons neufs de ces tissus et dentelles.

Par comparaison avec les échantillons neufs, on relève un changement de couleur sur cet ensemble ; après entretien, les dentelles sont blanches et la mousseline est un peu moins ivoire.

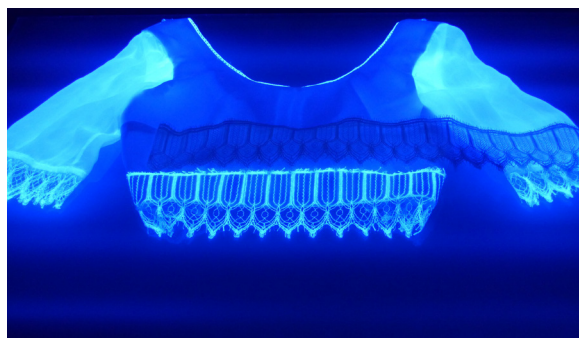
En considérant que les échantillons neufs illustrent bien les teintes que les robes présentaient avant entretien, l'aspect coloré de ces robes a subi un changement suite à leur entretien.

Les échantillons neufs et la robe ont été examinés sous un éclairage ultraviolet. On relève un azurage du bustier en dentelles.

Par rapport aux échantillons neufs fournis, on en déduit que l'azurage relevé sur les vêtements n'est pas d'origine. Cet azurage est lié à un produit azuré utilisé lors de l'entretien.

Sur certaines matières textiles de couleur claire (écru, ivoire, crème, pastel), tout particulièrement en fibres cellulosiques (coton, lin) ou en soie, les produits azurés peuvent entraîner une modification de leur aspect coloré. Les agents de blanchiment peuvent également impacter les couleurs.

L'ensemble de mariée ne présente aucun étiquetage ni de composition, ni d'entretien. Dans ce contexte, un nettoyeur doit se montrer prudent.



### ➤ CONCLUSION

Au vu de cette étude, cet ensemble de mariée a subi une modification de couleur due à un nettoyage en milieu aqueux, en présence de produits contenant des azurants optiques. Sur des matières de couleur claire, en soie, en coton, en lin, l'emploi de produits azurés présente un risque. Ainsi, en l'absence de réserves, la responsabilité technique du nettoyeur peut s'en trouver engagée.

## AMEUBLEMENT ET LINGE DE MAISON

| Défauts rencontrés :      |                  |        |              |
|---------------------------|------------------|--------|--------------|
| <b>Dégradations</b>       |                  |        | <b>33,3%</b> |
| dont                      | - Photochimiques | 25,0 % |              |
|                           | - Mécaniques     | 16,7 % |              |
| <b>Défauts de coloris</b> |                  |        | <b>33,3%</b> |
| <b>Taches</b>             |                  |        | <b>25,0%</b> |

*Note : pourcentages des défauts en fonction du nombre d'articles, un article pouvant cumuler plusieurs défauts*

Dans cette catégorie, pour l'ameublement, il s'agit des housses de canapé, de tissus de fauteuils, de rideaux, de boutis et de couettes. Le linge de maison comprend principalement les serviettes de table, les nappes, les housses de couette et les serviettes éponge. Il est clair qu'en fonction de l'utilisation, les défauts rencontrés ne sont pas les mêmes.

Pour la partie « ameublement », du fait de l'exposition des articles à la lumière, des dégradations photochimiques sont constatées. Elles sont associées parfois à une décoloration due aussi à la lumière. Parfois, en raison de la salissure, ces défauts peu visibles avant entretien, s'observent plus aisément en sortie machine.

Après entretien, les taches constituent des réclamations assez courantes pour le linge de maison. Pour certaines, elles sont récupérables avec des traitements appropriés. Pour d'autres, comme les taches de tanin suite à un dépôt de sève de fleurs coupées, par exemple, il peut rester un fond de tache brun indélébile.

## BLANCHISSERIES INDUSTRIELLES (dont le secteur de la santé)

| Défauts rencontrés :              |                    |       |              |
|-----------------------------------|--------------------|-------|--------------|
| <b>Taches</b>                     |                    |       | <b>53,8%</b> |
| dont                              | - Tache de rouille | 23,1% |              |
|                                   | - Tache de lessive | 23,1% |              |
| <b>Défauts de coloris</b>         |                    |       | <b>30,8%</b> |
| <b>Modification d'aspect</b>      |                    |       | <b>30,8%</b> |
| <b>Modification de dimensions</b> |                    |       | <b>15,4%</b> |

La blanchisserie traite quelques centaines de kg à plusieurs tonnes de linge par jour. L'entretien comporte une phase de séchage et une finition.

Le lavage, en raison du matériel et des produits utilisés est très différent de celui réalisé par le particulier ou en pressing. La tache est la première cause de défaut. Il est toujours assez difficile d'en déterminer la cause, mais une règle en blanchisserie consiste à réagir vite. Un défaut qui s'éternise et se reproduit, peut avoir un impact important sur la production et par cascade, sur la livraison du linge. Par ailleurs, le remplacement du linge est synonyme de coûts supplémentaires.

Pour les taches de rouilles, si la cause a été identifiée et isolée, un traitement adapté du linge taché permettra de le remettre dans le circuit normal de production.

En revanche, les problèmes de coloris sont souvent liés à une qualité textile non adaptée au programme de lavage pratiqué.

## AMEUBLEMENT ET LINGE DE MAISON (suite)

### Motif de réclamation du client :

« fibres éclatée »

### Etiquetage :

Pas d'étiquetage

On est en présence d'un rideau conçu dans un tissu en polyester ocre/beige aux motifs végétaux. Le rideau n'est pas doublé.

Les examens montrent que l'aspect du tissu a subi des modifications. A divers emplacements, sur toute la surface du rideau, le tissu présente des zones de déformations. Il s'agit de zones pouvant s'apparenter à un éraillage. A ces emplacements, les fils de trame ont glissé sur les fils de chaîne ; ils se sont rapprochés les uns des autres pouvant donner une impression de déchirures dans le tissu.

Ces dommages se sont produits au cours du nettoyage.

Le rideau a été conçu dans un tissu en polyester.

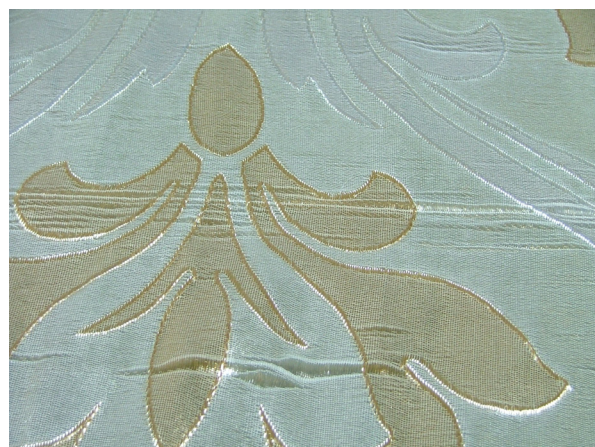
Il a vraisemblablement été nettoyé à l'eau. Au vu de sa composition, il n'y a pas de contre-indication à l'entretenir à l'eau.

L'une des zones de déformations se situe approximativement à mi-hauteur et sur toute la longueur du rideau. Elle est due également à un glissement de fils.

Il s'agit d'une zone de pliage ; le glissement de fils a pu se produire lorsque le rideau était étendu à mi-hauteur sur une barre pour sécher. Cette zone de dommage suggère une grande sensibilité du tissu au glissement de fils.

### ➤ CONCLUSION

Le rideau a été entretenu à l'eau. Les dommages relevés sur ce rideau sont dus à une sensibilité du tissu au glissement de fils. Le nettoyeur ne pouvait présager d'un tel comportement du tissu à l'entretien.





## CUIR

| Défauts rencontrés :  |       |
|-----------------------|-------|
| Modification d'aspect | 29,4% |
| Défauts de coloris    | 29,4% |
| Taches                | 23,5% |
| Dégradations          | 17,6% |

*Note : pourcentages des défauts en fonction du nombre d'articles, un article pouvant cumuler plusieurs défauts*

Les modifications d'aspect et de coloris sont les principaux motifs des réclamations reçues. Même si le prix moyen des articles en cuir a diminué depuis quelques décennies, ces articles restent coûteux. De ce fait, le consommateur se montre exigeant quant au résultat de nettoyage, d'autant plus que son entretien est généralement plus onéreux.

En effet, les nombreuses opérations souvent nécessaires (nettoyage, finition, renourriture, recoloration, couture parfois, etc.) réalisées par un spécialiste de cette matière justifient une tarification spécifique de la prestation.

La qualité de la peau peut parfois être défailante et avoir un fort impact sur le comportement du cuir à l'entretien et sur les défauts constatés.

## TAPIS

| Défauts rencontrés :    |       |
|-------------------------|-------|
| Taches                  | 78,6% |
| Défauts de coloris      | 35,7% |
| Modification d'aspect   | 28,6% |
| Dégradations mécaniques | 21,4% |

*Note : pourcentages des défauts en fonction du nombre d'articles, un article pouvant cumuler plusieurs défauts*

Les tapis sont des articles plutôt malmenés chez soi. Ils sont nécessairement piétinés, souvent exposés à la lumière, écrasés par des pieds de meubles, .... Ils collectent diverses salissures apportées par les semelles des chaussures, par les pattes de nos animaux de compagnie, etc. Enfin, divers accidents alimentaires s'ajoutent à ces expositions. Donc, logiquement, les taches ressortent en tête du classement.

Le nettoyage en profondeur des tapis est réalisé en majorité par un procédé de lavage et le plus souvent à plat. Bien sûr, il est primordial de s'assurer que les coloris ne dégorgent pas avant d'effectuer l'entretien.

Les dégradations mécaniques sont, pour une partie, dues à l'usage. Les frottements répétés par le piétinement associés aux salissures (cailloux, sable) peuvent accélérer l'usure du tapis.

## TAPIS (suite)

### Motif de réclamation du client :

« tache sur le dossier »

### Etiquetage :

L'étiquette est effacée

Ce tapis est un velours tufté. Le fond, des motifs géométriques, présente des teintes grises. Les autres motifs, des végétaux, sont blancs ou violets. Le velours se compose de mèches en coton.

A l'examen, on relève un tachage violet sur le tapis. On relève une tache violette sur le velours vers l'une des bordures ; les autres taches violettes s'observent sur le dossier. Les examens montrent que ce tachage violet a été occasionné par la teinture des mèches violettes suite à son dégorgement.

Des tests ont été réalisés sur la teinture violette. Ils reproduisent les conditions d'un nettoyage. Lors des tests, les mèches violettes sont mises en contact de tissus témoins blancs. Les tests montrent que :

- simplement par un mouillage des mèches à l'eau froide, la teinture violette dégorge ;
- nettoyées à l'eau froide avec un shampoing spécial tapis, les mèches violettes dégorgent.

Ces tests montrent que la teinte violette manque de solidité à l'eau et ainsi à l'entretien.

Tant qu'il réside de l'humidité dans le velours, un tachage peut se produire. C'est ce qui explique le tachage du dossier ; il correspond exactement aux motifs violets.

Sur le velours, on relève une petite tache violette rappelant la forme de l'un des motifs végétaux ; il s'agit du rattachage de l'un de ces motifs. L'examen de cette empreinte montre que le rattachage s'est produit par le contact du tufté avec l'envers du tapis.



### ➤ CONCLUSION

Les taches violettes résultent d'une mauvaise solidité, à l'entretien, de la teinture des motifs violets. Le nettoyeur n'est pas responsable de la sensibilité de la teinture violette à l'eau ; cette responsabilité en incombe au fabricant.

# SYNTHÈSE

L'année 2021 se traduit par le prolongement de l'année 2020, avec les effets de la crise sanitaire. Cette centaine d'études permet de donner un aperçu des articles confiés pour analyse. Il est toutefois exclu d'en tirer des généralités à l'échelle nationale, pour l'ensemble des articles nettoyés. Heureusement pour tous, une grande majorité des entretiens réalisés s'effectue sans qu'aucun dommage ne soit identifié.

Tarifs  
2022

## ÉTUDES ARTICLES ACCIDENTÉS

|                                             | Euros HT  | Euros TVA | Euros TTC |
|---------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Habillement et textile                      | 90,00     | 18,00     | 108,00    |
| Cuir - Ameublement                          | 109,17    | 21,83     | 131,00    |
| Fournisseurs de produits                    | Sur devis |           |           |
| Blanchisserie                               |           |           |           |
| Tapis et moquette                           |           |           |           |
| Etude urgente                               | Sur devis |           |           |
| Forfait expédition : 20€ TTC (jusqu'à 5 kg) |           |           |           |


**CTTN**
**Institut de Recherche sur l'Entretien et le Nettoyage**

42 bis avenue Guy de Collongue - BP 41 - 69131 ECULLY Cedex - FRANCE

Tél. +33 (0)4 78 33 08 61 - Fax +33 (0)4 78 43 34 12


[www.cttn-iren.com](http://www.cttn-iren.com)

**CTTN IREN**

**FORMATION  
CONSEIL EN  
ENTRPRISE**

*Institut de  
Recherche sur  
l'Entretien et  
le Nettoyage*

### METIERS DU PRESSING Débuter ou se perfectionner

|                                  |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Initiation au métier du pressing | Nettoyage à l'eau       |
| Textiles                         | Lavage                  |
| Nettoyage - Prétraitement        | Réception et livraison  |
| Repassage                        | Litiges à l'entretien   |
| Utilisation des machines         | Contrôles de la qualité |
| Solvants hydrocarbures           | Rubrique N°2345         |

Formations adaptées - Devis sur demande

### BLANCHISSERIE

|                                                                      |             |                      |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------|
| CAP Métiers de la Blanchisserie Industrielle - Toute région possible | 6 x 4 jours | Oct. 2022 à mai 2023 |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------|

Consultez toutes nos formations et prestations sur notre site



BP 41 - 42 bis avenue Guy de Collongue  
69131 ECULLY Cedex  
Tél. : 04 78 33 08 61 - Fax 04 78 43 34 12  
@ : [formation@cttn-iren.fr](mailto:formation@cttn-iren.fr) - [www.cttn-iren.fr](http://www.cttn-iren.fr)

(CTI loi de 1948) sans but lucratif, sous la tutelle du ministère de l'industrie